

LE DÉLÉGUÉ DU CONSEIL FÉDÉRAL
AUX OEUVRES D'ENTR'AIDE
INTERNATIONALE

Berne, le 30 mai 1945,
Effingerstrasse 4.

B.55.45.16.- A0.-

Urgent

Monsieur,

Quelques instants avant de quitter Berne pour 48 heures, M. le Conseiller fédéral Petitpierre a reçu hier soir la lettre que vous lui avez adressée de la part de M. le Président de la Confédération concernant le projet d'hospitalisation en Suisse d'enfants trouvés dans des camps de concentration en Allemagne.

Compte tenu des considérations développées dans le rapport du Dr. Jezler du 28 mai, le Chef du Département politique estime que les réponses suivantes devraient être données aux questions contenues dans les conclusions dudit mémoire :

ad 1).- Le projet élaboré par le Don suisse avec le concours de la Croix Rouge suisse tendant à permettre à 1.000-2.000 enfants trouvés dans les camps de concentration en Allemagne de séjourner une année en Suisse est approuvé.

ad 2).- Sans en faire une condition trop rigide qui risquerait d'entraîner un échec, le voeu devrait être exprimé qu'autant que possible on s'abstienne de nous confier des enfants âgés de plus de douze ans.

ad 3).- Il est improbable que l'on puisse obtenir dans les délais utiles un engagement d'un ou de plusieurs Gouvernements concernant la reprise des

./.

Monsieur F. S t i e r l i n
Secrétaire du Département fédéral
de Justice et Police

B e r n e

- 2 -

enfants. Il faut donc se borner, si on ne veut pas que le projet échoue, à recommander que l'on nous confie de préférence des enfants possédant la nationalité d'Etats déterminés, qui les accueilleront sans autre à l'expiration de leur séjour en Suisse. Ce vœu ne pouvant se traduire par une condition sine qua non de notre part, il faut prévoir qu'une certaine proportion des enfants que nous recevrons seront confiés, le moment venu, au Comité intergouvernemental, qui s'est fait fort de nous en débarrasser. Il convient de saisir cette occasion de faire confiance au Comité intergouvernemental et au zèle de son délégué en Suisse.

Le Chef du Département politique m'a chargé de vous prier de l'excuser auprès de M. le Président de la Confédération de n'avoir pu le joindre encore hier au soir pour lui communiquer ce qui précède. Il présume que M. de Steiger partage son avis et qu'il n'hésitera pas à conclure, sans attendre la prochaine séance du Conseil fédéral.

Je vous serai extrêmement reconnaissant de bien vouloir saisir, de toute urgence,^{*)} M. le Président de la Confédération de l'objet de cette lettre, dont j'adresse copie au Dr. Jezler. Ci-joint, vous voudrez bien trouver en retour le dossier annexé à votre communication d'hier à M. le Conseiller fédéral Petitpierre.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

E. de Haller

Annexe : dossier en retour.

*) M. Kesselring, délégué du Don suisse en France, part ce soir pour Paris.